

**CHAMPIONNAT D'EUROPE TAE  
MUNICH (GER) – 06-12/06/2022  
MANCHES DE COUPE DU MONDE  
JEUX MEDITERRANEENS**

***ARC CLASSIQUE***

**MODE DE SELECTION**

Le nombre de places pour le Championnat d'Europe est de 3 tireurs maximum.

Le processus de sélection est ouvert à tous les archers licenciés à la FFTA pour la saison sportive 2022, de nationalité française.

**EPREUVE DE SELECTION**

Pour pouvoir prendre part au processus de sélection, chaque archer doit faire acte de candidature par mail ([a.reculet@ffta.fr](mailto:a.reculet@ffta.fr)) avant le **22 février 2022**, avec en pièce jointe, une copie numérisée de son passeport dont la date de validité doit être au moins ultérieure au **30 janvier 2023** et pour les mineurs, d'une copie de l'autorisation de sortie du territoire annuelle. Enfin, pour être sélectionnable, les archers inscrits sur liste ministérielle doivent être à jour de leur surveillance médicale réglementaire 2022.

L'épreuve de sélection se déroulera du 21 au 25 mars à Saint Avertin sous la forme suivante :

J1 : Double 2x36 flèches.

J2 : Double 2x36 flèches.

**Seuls les 8 premiers archers** du classement arrêté à l'issue des deux premières journées sont retenus pour participer à la suite de l'épreuve de sélection.

J3 : 4 x Tournoi sans élimination (les vainqueurs rencontrent les vainqueurs, les vaincus rencontrent les vaincus) => 12 matchs.

J4 : Matchs de poule => 7 matchs

J5 : Matchs de poule + 5x3flèches => équivalent 8 matchs.

Le règlement de ces épreuves et les modalités de classement sont détaillés en annexe.

**CHAMPIONNAT D'EUROPE**

**L'équipe de France qui participera au championnat d'Europe :**

- Sera composée du premier archer du classement final de l'épreuve de sélection et
- Pourra être complétée, dans l'intérêt de l'équipe de France par le comité de sélection, d'un ou de plusieurs archers ayant pris part au processus de sélection en équipe de France senior.

La sélection pour le championnat d'Europe sera définitive au plus tard le 29/03/22.

**MANCHES DE COUPE DU MONDE**

**L'équipe de France qui participera à la 1<sup>ère</sup> manche de la coupe du Monde** (Antalya, Turquie, 18-24 avril) sera composée, dans l'intérêt de l'équipe de France par la direction technique nationale, d'un ou de plusieurs archers ayant pris part au processus de sélection en équipe de France senior.

La sélection pour la 1<sup>ère</sup> manche de la coupe du Monde sera définitive au plus tard le 29/03/22.

**L'équipe de France qui participera à la 2<sup>ème</sup> et à la 3<sup>ème</sup> manche de la coupe du Monde** (Gwangju, Corée du Sud, 16-22 mai et Paris, 20-26 juin) :

- Sera composée des archers sélectionnés au championnat d'Europe TAE Senior
- Pourra être complétée, dans l'intérêt de l'équipe de France par la direction technique nationale, d'un archer ayant pris part au processus de sélection en équipe de France senior.

La sélection pour la 2<sup>ème</sup> manche de la coupe du Monde sera définitive au plus tard le 29/03/22.

La sélection pour la 3<sup>ème</sup> manche de la coupe du Monde sera définitive au plus tard le 24/05/22.

**L'équipe de France qui participera à la 4<sup>ème</sup> manche de la coupe du Monde** (Medellin, Colombie, 18-24 juillet) sera composée, dans l'intérêt de l'équipe de France par la direction technique nationale, d'un ou de plusieurs archers ayant pris part au processus de sélection en équipe de France senior.

La sélection pour la 4<sup>ème</sup> manche de la coupe du Monde sera définitive au plus tard le 05/07/22.

#### JEUX MEDITERRANEENS

**L'équipe de France qui participera aux Jeux Méditerranéens** (Oran, 16-28 juin) sera composée par le comité de sélection dans l'intérêt de l'équipe de France d'un ou de plusieurs archers ayant pris part au processus de sélection en équipe de France senior.

La sélection pour les Jeux Méditerranéens sera définitive au plus tard le 23/05/22.

#### Généralités communes à l'ensemble des modalités de sélection

La DTN et le comité de sélection composeront les équipes de France en prenant en compte les résultats des épreuves de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ainsi que ses résultats antérieurs.

En outre, la DTN et le comité de sélection sauront prendre en compte d'éventuels impondérables.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international ou en cas de contraintes sévères reliées au contexte sanitaire et empêchant le déroulement normal du mode de sélection, celui-ci deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

Chaque archer se présentant à une épreuve de sélection en équipe de France s'engage à être disponible pour suivre le programme de préparation jusqu'à la fin de la compétition considérée.

## REGLEMENT DES EPREUVES DE SELECTION ET MODALITES DE CLASSEMENT

Le coût de l'inscription à l'épreuve de sélection s'élève à **30** euros.

### 2x36 flèches

A l'issue de chaque 2x36 flèches, un classement est établi à partir de la somme de scores. En cas d'égalité, la règle internationale de départage est appliquée (nombre de 10, nombre de X). Enfin, si une égalité demeure, un tir de barrage pourra être organisé.

En fonction du classement, des points sont attribués selon les modalités suivantes :

Classement	Points
1	8
2	7
3	6
4	5
5	4
6	3
7	2
8	1

A l'issue des deux doubles 2x36 flèches (à l'issue de J2), un classement est établi à partir de la somme des points obtenus. En cas d'égalité, la somme des scores est prise en compte, puis le nombre de 10 et de X correspondants. Si l'égalité persiste, le meilleur score est pris en compte, puis le deuxième meilleur score et ainsi de suite jusqu'à obtenir un classement sans égalité pour les 8 premiers archers. Enfin, un tir de barrage pourra être organisé pour départager les éventuels ex-aequo.

**Seuls les 8 premiers archers peuvent prendre part à la suite de l'épreuve.**

### Tournoi

Quatre tournois sans élimination directe, c'est-à-dire durant lesquels les vainqueurs rencontrent les vainqueurs et les vaincus rencontrent les vaincus, sont organisés. Le tableau de chaque tournoi est établi en fonction du classement provisoire mis à jour à l'issue du tournoi précédent.

A l'issue de chaque tournoi, des points sont attribués en fonction du classement final du tournoi selon les modalités suivantes :

Classement	Points
1	8
2	7
3	6
4	5
5	4
6	3
7	2
8	1

De plus, à l'issue de chaque tournoi, un classement est établi à partir de la moyenne de l'ensemble des sets tirés. Des points sont attribués en fonction de ce classement selon les modalités suivantes :

Classement	Points
1	4

2	3.5
3	3
4	2.5
5	2
6	1.5
7	1
8	0.5

A l'issue des 4 tournois (à l'issue de J3), un classement provisoire est établi à partir de la somme de l'ensemble des points attribués. En cas d'égalité, le nombre de victoires sera pris en compte. Si l'égalité persiste, la valeur moyenne de l'ensemble des flèches tirées (2x36 fl et tournois) sera prise en compte. Enfin, le score le plus élevé lors d'un 2x36 flèches puis le nombre de 10 et de X devra permettre de départager les éventuels ex-aequo.

### Matches de poule

Les archers se rencontrent tous une fois.

Chaque tableau de matchs est établi en fonction du classement provisoire.

A l'issue de chaque journée de matchs de poule (J4 et J5+5x3flèches), un classement est établi à partir de la moyenne de chaque set et des points sont attribués en fonction de ce classement selon les modalités suivantes :

Classement	Points
1	8
2	7
3	6
4	5
5	4
6	3
7	2
8	1

A l'issue de chaque journée de matchs de poule (J4 et J5), le nombre de victoires permet également de gagner des points comme décrit dans le tableau ci-dessous :

Nb de victoires	Points
7	5
6	3
5	2.5
4	2
3	1.5
2	1
1	0.5

A l'issue de J5, un classement final est établi à partir de la somme des points obtenus. En cas d'égalité, la valeur moyenne de chaque flèche sera prise en compte. Si l'égalité persiste, le nombre total de victoires obtenues sera pris en compte. Enfin, le meilleur 2x36 flèches sera pris en compte puis le nombre de 10 et X correspondants.